

Le recours aux établissements privés offrant des soins chirurgicaux est à la hausse au Canada

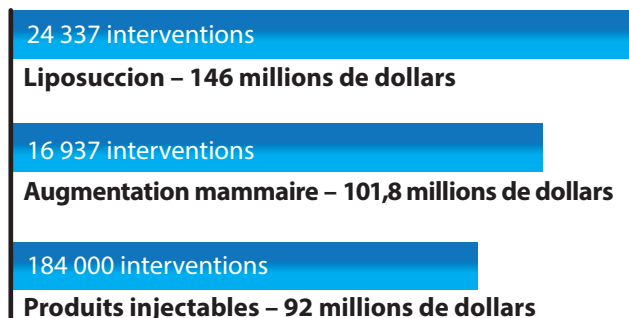
Les professionnels travaillant dans les centres non hospitaliers offrant des chirurgies d'un jour pratiquent des interventions mineures permettant aux patients de se rétablir à la maison plutôt que de passer la nuit à l'hôpital à des fins d'observation. Ces établissements non hospitaliers offrant des soins chirurgicaux sont généralement spécialisés dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- l'ophtalmologie (établissements offrant des chirurgies oculaires au laser)
- la perte de poids
- la dermatologie
- l'orthopédie (arthroscopie)
- les soins cosmétiques
- les soins dentaires

Il s'agit d'une industrie en pleine croissance au Canada.



Selon Medicaid Finance, une entreprise qui recueille des données sur les chirurgies esthétiques, plus de 302 000 interventions esthétiques chirurgicales et non chirurgicales ont été effectuées au Canada en 2003, soit la dernière année pour laquelle elle dispose des statistiques. Les interventions les plus courantes (valeur en dollars) étaient la liposuction (24 337 interventions totalisant 146 millions de dollars); l'augmentation mammaire (16 937 interventions totalisant 101,8 millions de dollars); et les produits injectables (184 000 interventions totalisant 92 millions de dollars), dont le Botox et le collagène.



1 - Selon Medicaid Finance

Les risques pour les établissements offrant des soins chirurgicaux

Les centres non hospitaliers offrant des soins chirurgicaux présentent des risques attribuables à plusieurs facteurs, dont les patients, la responsabilité du personnel et les dommages aux biens et aux équipements.

Ces risques comprennent notamment les situations suivantes :

1. Puisque les patients ne peuvent rester dans le centre pour plus de 24 heures, le processus de soins postopératoire risque d'entraîner des résultats défavorables chez les patients.
2. Les patients risquent de présenter des résultats défavorables si le chirurgien ne respecte pas les exigences réglementaires établies par l'ordre des médecins et chirurgiens de la province.
3. Il existe un risque de défaillance de l'équipement (p. ex., équipement défectueux, bris d'instruments chirurgicaux, détachement du matériel et manque d'équipement optimal) qui pourrait entraîner des blessures graves ou des résultats défavorables chez les patients.
4. Les patients sont susceptibles de présenter des résultats défavorables si l'établissement de santé ne respecte pas les recommandations du fabricant de l'équipement relatives à l'entretien, le nettoyage, le calibrage, et le remplacement de ce dernier; si une défaillance de l'équipement n'est pas signalée au personnel pertinent à des fins de suivi et de mise à l'essai; si des renseignements inexacts sont fournis dans le cadre d'une formation; ou si le fabricant ne diffuse pas adéquatement tout rappel d'équipement.
5. Il y a un risque d'infections ou d'éclosion de maladie.

Comprendre la réglementation

Les risques sont généralement perçus comme plus importants pour les établissements non hospitaliers offrant des soins chirurgicaux que pour les établissements hospitaliers offrant ces soins, compte tenu des plans d'urgence limités ou restreints concernant les urgences péroratoires et les soins postopératoires. C'est pourquoi les cas plus complexes sont généralement pris en charge dans un contexte hospitalier.

De plus, les centres de chirurgie n'ont pas les mêmes exigences en matière de personnel et d'équipements que les hôpitaux, ce qui pourrait entraîner des risques plus importants pour les patients dans des situations mettant en danger leur vie.

Au cours des dernières années, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario a multiplié les inspections des établissements en vue d'en assurer la surveillance. L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario et la Canadian Association for Accreditation of Ambulatory Surgical Facilities assurent également la réglementation et l'accréditation des établissements offrant des soins chirurgicaux. Cependant, les risques en matière de responsabilité peuvent demeurer plus élevés que nécessaire.

Le gouvernement provincial vise le développement d'établissements offrant des soins chirurgicaux depuis 2012, alors que l'Ontario cherche des moyens de réduire les coûts des soins de santé et de conserver les ressources disponibles.

Le développement de ces installations constitue l'une des principales recommandations du rapport Drummond 2012 sur la réforme de la fonction publique provinciale et du Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé.

Le financement des hôpitaux étant soumis à des pressions, les chirurgiens qui souhaitent réaliser des interventions non urgentes doivent les offrir dans un établissement privé ou établir leur propre établissement privé à cette fin.

Plusieurs gouvernements provinciaux appuient les établissements privés bénéficiant d'un financement public afin de réduire les délais d'attente dans les établissements de soins actifs standard.

Le problème des longs délais d'attente associés aux interventions chirurgicales a également été abordé par le gouvernement canadien, les systèmes de santé provinciaux et régionaux, les médias et le grand public au cours de la dernière décennie.

Les autres installations offrant des soins chirurgicaux dans un contexte hospitalier ou un établissement de soins indépendant peuvent permettre d'accroître la capacité chirurgicale du système subventionné par des fonds publics.

Les établissements de santé non hospitaliers tels que les centres de chirurgie ambulatoires pourraient offrir des interventions chirurgicales de qualité supérieure à moindre coût.

Les avantages que vous offre MedThree

Grâce à la couverture complète ayant été conçue par MedThree pour les centres non hospitaliers et ambulatoires offrant des soins chirurgicaux, les professionnels de l'assurance peuvent négocier en toute confiance les risques complexes associés à ce secteur en évolution.

En tant que professionnel de l'assurance, vous pouvez développer votre portefeuille de clients au sein de l'industrie des soins de santé en misant sur les services liés aux assurances offerts par MedThree Insurance Group, qui fournit une couverture complète et intégrée aux intervenants de l'industrie des soins de santé. MedThree offre une couverture complète aux établissements fournissant des soins chirurgicaux, comprenant notamment :



- la responsabilité civile professionnelle;
- la responsabilité civile générale;
- les crimes;
- les bris d'équipement;
- les biens;
- la cybersécurité.

L'avantage MedThree

MedThree Insurance Group se spécialise dans les risques liés aux soins de santé et se tient au courant des nuances dans la réglementation et les directives de l'industrie des soins de santé, qui sont en constante évolution. Les assureurs généraux tendent à simplifier le processus en se référant à une liste générique et en évaluant la couverture requise en fonction de connaissances insuffisantes à propos des risques liés aux soins de santé, offrant ainsi aux établissements de soins de santé une couverture insuffisante qui ne les protège pas adéquatement.